

Concours de chercheurs

Règlement intérieur

Article 1 objet du concours

La fondation Friedrich Ebert (FES) à Alger lance un concours de chercheurs dans le domaine des sciences humaines et sociales.

Les candidatures à ce prix seront enregistrées du 2 au 28 mai 2011, date limite d'envoi du dossier par mail.

Ce concours est ouvert aux titulaires d'un magistère, d'un master2 ou d'un doctorat soutenu au sein d'une université algérienne, en français ou en arabe.

Article 2 conditions

Les candidats remplissant les conditions suivantes :

- Date de soutenance entre janvier 2009 et décembre 2010 avec mention
- Domaines retenus :
 - Sciences sociales (sociologie, démographie,...)
 - les sciences de l'éducation
 - les sciences économiques
 - les sciences politiques (science administrative, théorie politique, sociologie politique),
 - les sciences juridiques et administratives
 - linguistique
 - sciences de la communication

Les sujets abordés doivent traiter des problèmes de pertinence actuelle contemporaine s'inscrivant dans la recherche appliquée.

Les candidats doivent s'inscrire à l'adresse concours@fes-alger.org en joignant à leur courriel au format PDF :

- le formulaire de participation dûment rempli (disponible à l'adresse <http://www.fes-alger.org/pages/concours-de-chercheurs.php>),
- la copie d'une pièce d'identité et une attestation de diplôme délivrée par l'université de rattachement ;
- un extrait de la thèse – soit cinq pages au maximum choisies en toute liberté par le candidat ;
- la table des matières de la thèse ;
- le rapport de soutenance de thèse (éventuellement) ;
- un résumé présentant la thèse.

Seuls les dossiers adressés en PDF seront enregistrés.

Les inscriptions et les envois de dossiers par courrier ne seront pas acceptés.

Article 3 présélection

Les dossiers adressés par les candidats font l'objet d'une présélection par un comité de lecture composé de personnalités des communautés scientifique et culturelle pressenties par l'équipe FES.

Les candidats retenus à l'issue de cette phase de présélection seront informés individuellement par courriel et sont tenus d'envoyer le texte original de la thèse sous format PDF.

Aucune notification ne sera adressée aux candidats non retenus à l'issue de cette phase de présélection.

Article 4 sélection

La sélection des candidats retenus sera effectuée sur la base du texte original de la thèse par les membres du jury.

Ce jury sera composé de chercheurs et universitaires dans le domaine des sciences sociales et humaines

Le Prix est attribué à dix thèses dites de sciences humaines et sociales, parmi les dossiers présélectionnés.

Article 5

Les décisions du comité de présélection et du jury sont sans appel.

Article 6

En s'inscrivant au prix, le candidat s'engage, à une réécriture par lui-même de son article selon les conditions prévues dans le contrat d'édition de l'ouvrage.

Article 11

La participation au prix implique l'acceptation du présent règlement.